

**Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins  
8, Avenue de Ségur - 75350 PARIS 07 SP**

Sous Direction de la qualité  
et du fonctionnement des établissements de santé  
DHOS/E3/ Mission PMSI  
Dossier suivi par :  
Evelyne BELLARD  
téléphone : 01 40 56 52 91  
télécopie : 01 40 56 50 37  
e-mail : dhos-e3-pmsi-urg@sante.gouv.fr

**le 10 septembre 2001**

**Le Directeur de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins  
à  
Mesdames et Messieurs les  
Directeurs des établissements de santé**

*(étiquette d'identification des établissements)*

**Objet :** Appel à candidature pour participer à une étude « un jour donné » sur l'état de précarité des patients hospitalisés en MCO

**Copie :** pour information au médecin DIM de l'établissement

Dans le cadre de la constitution d'un échantillon stratifié d'hôpitaux et de cliniques, votre établissement a été sélectionné pour participer à une étude « un jour donné » sur l'état de précarité des patients hospitalisés en MCO.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux d'expérimentation de la tarification dite « à la pathologie ». L'objectif, en l'espèce, est de déterminer selon quelles modalités il serait possible d'allouer aux établissements de santé une dotation spécifique, selon leur propension à prendre en charge des patients en situation de précarité ; en effet, une précédente étude, réalisée en 1998-1999 auprès d'un petit nombre d'établissements, a démontré que, en soins de courte durée (MCO), les hospitalisations de patients en état de précarité constituaient, à pathologie identique, une source de surcoût. L'idée est donc de compenser le surcoût occasionné par ce type de prises en charge, dans le but :

- de réduire les inégalités de dotation entre les établissements, en prenant en compte les missions de service public que ceux-ci assument,
- et d'encourager les établissements de santé à organiser l'accueil de patients dits « précaires » et concourir ainsi à la lutte contre les exclusions.

Dans cette perspective, l'étude « Précarité 2001 », en s'adressant à un large échantillon d'établissements, tant publics que privés, a pour finalité :

- d'évaluer l'état de précarité des patients à travers un certain nombre de variables fiables et reproductibles concernant différentes composantes de la précarité ;
- de mesurer, à GHM identique, le surcoût de la précarité, en termes d'allongement de la durée des séjours, chaque volet « précarité-patient » étant couplé avec un RSS ;
- d'évaluer le pouvoir prédictif de certaines variables d'organisation interne et d'environnement externe des établissements sur la propension de ceux-ci à accueillir des patients « précaires ».

En routine, des recueils d'information courants (de type « SAE ») permettraient ainsi de fournir les variables nécessaires à la péréquation de la « dotation Précarité », sans qu'il soit nécessaire d'organiser un recueil permanent sur l'état de précarité des patients, qui ne manquerait pas de susciter des réactions défavorables.

Sans sous-estimer la charge de travail supplémentaire des équipes qui participeront à cette étude, je souhaite néanmoins souligner :

- le **caractère ponctuel** de celle-ci, s'agissant d'une étude « un jour donné », et la date de la coupe pouvant, par ailleurs, s'échelonner par unité médicale du 27 novembre au 13 décembre 2001 (sous réserve de certains jours de la semaine), afin de laisser aux équipes une certaine latitude d'organisation ; en outre, une restriction du champ de l'enquête est envisageable pour les établissements de santé présentant une importante capacité en lits d'hospitalisation complète MCO (voir modalités présentées en annexe) ;
- et son **aspect innovant** : l'exploitation de cette étude fournira, à chaque établissement y contribuant, une photographie des patients hospitalisés en MCO sous l'éclairage particulier de la précarité.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, des précisions sur les modalités, le champ et le contenu de cette enquête. Un exemplaire du questionnaire y est inséré ; celui-ci comporte :

- **un bulletin de participation, avec au verso, un « volet organisation de l'établissement »** : ces deux éléments sont à retourner avant le 15 octobre prochain ; aussitôt qu'un établissement aura réalisé ce renvoi<sup>1</sup>, il sera considéré comme retenu dans l'étude ;
- **un « volet précarité du patient »** : les « volets précarité », à renseigner pour chaque patient adulte hospitalisé en MCO « un jour donné », devront être retournés<sup>2</sup>, pour saisie, avant le 10 janvier 2002 (pour plus de précisions, voir l'annexe technique ci-jointe).

Votre attention est appelée sur les points suivants :

- **la date-butoir du 15 octobre 2001 doit impérativement être respectée** pour renvoyer le bulletin de participation à l'étude (et le « volet organisation de l'établissement ») ; c'est en effet ce retour qui permettra alors à la mission PMSI de la DHOS :
  - de déclencher l'envoi des questionnaires et de la documentation nécessaires au recueil,
  - et d'adresser au « référent », que vous aurez désigné dans votre établissement, une invitation à la journée de « formation - information », organisée pour les établissements participant à l'étude ;
- chaque établissement participant doit **désigner un « référent »** qui aura, en particulier, la responsabilité de :
  - l'organisation pratique de l'étude au sein de l'établissement : dates, intervenants et modalités de recueil selon les unités médicales,
  - la qualité de l'information recueillie : le « référent » constituera l'interlocuteur en cas de rappel pour corrections éventuelles,
  - l'extraction, le couplage et l'anonymisation des RSS concernés par la « coupe précarité ».
- **une journée de « formation - information » se déroulera à Paris le 9 novembre prochain (de 10 heures à 16 heures)** : cette journée est réservée aux « référents » de l'ensemble des établissements qui participeront à l'étude.

Outre le contexte de l'expérimentation de la tarification dite « à la pathologie », les modalités d'organisation et le

---

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> : à envoyer directement à la société prestataire de services qui pré-traitera les questionnaires : SEPSI-IRIS (voir bulletin de participation)

contenu de cette étude, j'ai tenu à ce que cette journée soit l'occasion de présenter à ceux-ci des communications plus « larges » sur le thème de la précarité (aspects multidimensionnels de la précarité, bilan de mise en place de « Permanences d'accès aux soins » (PASS) dans les établissements de santé, expériences de terrain etc...). Le programme détaillé de cette journée sera joint à l'invitation qui sera adressée fin octobre à chacun des référents.

*Les frais de déplacement et de repas engagés par les « référents » au cours de cette journée sont à la charge de leur établissement.*

L'organisation de ce recueil de données est fondée sur le volontariat afin d'optimiser la qualité de l'information recueillie : y participer ne revêt donc aucun caractère obligatoire. Il est néanmoins de l'intérêt de tous les établissements de voir se concrétiser les réflexions engagées au sujet des missions d'intérêt général, et je souhaite qu'un grand nombre d'entre eux répondent favorablement à cette sollicitation, qui constitue une étape dans cette direction.

## Annexe technique

### Niveau de recueil

Les « volets précarité » devant être couplés avec les RSA, le niveau de recueil des établissements de santé pour cette étude est identique à celui du recueil PMSI-MCO, soit en principe :

- le niveau « entité juridique » pour les établissements de santé financés par dotation globale,
- et le niveau « établissement géographique » pour les établissements sous OQN.

L'Assistance Publique de Paris et l'Assistance Publique de Marseille sont sollicitées dans le cadre de cette étude au niveau (de certains) de leurs « établissements géographiques ».

### Champ de l'enquête

- « L'étude précarité » concerne les patients répondant aux critères suivants :
  - **patients âgés de 16 ans et plus** à la date de la coupe dans l'unité médicale où ils sont hospitalisés,
  - pris en charge en **hospitalisation complète (ou de semaine)**,
  - **dans une unité médicale MCO**, à l'exception des services de réanimation et des unités d'accueil et de traitement des urgences.

Afin d'éviter des biais de sélection, les établissements de santé volontaires pour participer à cette étude s'engagent à enquêter l'ensemble des patients pris en charge dans l'ensemble de leurs unités médicales MCO, répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

- Toutefois, compte tenu du niveau de recueil mentionné ci-dessus, les **établissements de santé présentant plus de 600 lits installés en hospitalisation complète MCO** (tous services et patients confondus<sup>3</sup>) ont la **possibilité**, s'ils le souhaitent, **de réaliser cette étude partiellement**, c'est-à-dire :
  - par « grande discipline » (soit en médecine, soit en chirurgie, soit en obstétrique),
  - ou par établissement géographique.

Les établissements répondant à ce cas de figure doivent alors préciser, sur le « bulletin de participation », ce souhait de participation partielle. Il appartiendra alors à la Mission PMSI de déterminer le niveau de recueil que ces établissements devront enquêter. A cet effet, la Mission PMSI contactera le « référent », désigné sur l'étude, des établissements ainsi concernés.

---

<sup>3</sup> y compris donc les lits destinés à accueillir des patients non adultes, les lits des zones de surveillance de très courte durée installés dans les unités d'accueil et de traitement des urgences, ainsi que les lits des services de réanimation.

## Modalités de recueil

- L'étude précarité consiste en une coupe réalisée «un jour donné », avec la **possibilité pour les établissements de différer par unité médicale le jour de la coupe soit un mardi, un mercredi ou un jeudi au cours des semaines 48, 49 et 50 de 2001.**

Ainsi chaque unité médicale aura le **choix entre 9 dates** pour mener la coupe transversale :

- *le mardi 27 novembre,*
  - *le mercredi 28 novembre,*
  - *le jeudi 29 novembre,*
  - *le mardi 4 décembre,*
  - *le mercredi 5 décembre,*
  - *le jeudi 6 décembre,*
  - *le mardi 11 décembre,*
  - *le mercredi 12 décembre,*
  - *et le jeudi 13 décembre.*
- **Si au sein d'un même établissement de santé, les différentes unités médicales MCO peuvent retenir une date de coupe différente, en revanche, celle-ci doit être identique pour l'ensemble des patients hospitalisés dans une même unité médicale.**  
Cette contrainte est liée à la récupération des RUM/RSS concernés par la coupe transversale.

## Saisie informatique des questionnaires relatifs à « l'étude Précarité 2001 »

- L'ensemble des questionnaires relatifs à «l'étude Précarité 2001 » seront saisis à l'extérieur des établissements de santé par une société prestataire de services (SEPSI-IRIS dont les coordonnées sont mentionnées sur les questionnaires).
- Sont ainsi à adresser à cette société :
  - le « **volet organisation de l'établissement** » et le « **bulletin de participation à l'étude** », présentés en recto-verso (sur une même feuille, ci-jointe à ce courrier) : **à retourner avant le 15 octobre 2001 ;**
  - les « **volets précarité du patient** » seront **à retourner avant le 10 janvier 2002** ; l'ensemble de la documentation et les « volets précarité du patient » nécessaires au recueil seront adressés dans les établissements au début du mois de novembre 2001.  
Remarque : le contenu du « volet précarité du patient » est susceptible de subir certaines modifications, selon les résultats du test réalisé en octobre 2001 dans quelques établissements.

## Extraction, couplage et anonymisation des RSS concernés par la coupe « Précarité »

- Outre l'analyse des composantes et de la prévalence de la précarité des patients hospitalisés en MCO, cette étude a pour objectif de mesurer le surcoût lié à la précarité des patients, à pathologie (GHM) identique, et en termes d'allongement de la durée de séjour. A cet effet, pour chaque patient concerné par la coupe, le « volet précarité » sera couplé avec le RUM-RSS produit au cours du recueil PMSI-MCO<sup>4</sup> (voir schéma ci-joint).
- L'extraction, le couplage et l'anonymisation des RSS concernés par la coupe précarité seront réalisés à l'aide d'un **logiciel spécifique**, qui sera développé par le CTIP et adressé aux établissements.
- Le couplage RUM-RSS / « Volet précarité du patient » sera réalisé à partir de certaines données indirectement nominatives, communes aux deux supports d'information : numéro d'unité médicale, date de présence du patient dans l'unité médicale, date de naissance du patient et sexe du patient. Un « numéro de précarité » (présent sur chaque « volet précarité du patient ») sera alors attribué à chaque RSS, à l'issue du couplage.
- Ce logiciel aura également pour fonction d'anonymiser, outre les RSS concernés par la coupe Précarité et ainsi couplés, les « volets précarité du patient ».
- A l'issue de ces différents traitements, **le « référent » de chaque établissement participant à l'étude retournera en avril 2002 à la Mission PMSI un fichier de données totalement anonymisées** et comportant :
  - le « volet organisation de l'établissement »
  - les « RSA – précarité »,
  - et les « volets précarité du patient ».

## Déclaration CNIL

- Le « volet précarité du patient » constitue un recueil indirectement nominatif. A ce titre, la Mission PMSI va soumettre celui-ci à l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## Calendrier des opérations

- **Septembre 2001** : Sollicitation des établissements
- **15 octobre 2001** : Délai d'envoi par les établissements du bulletin de participation à l'étude (avec désignation d'un « référent) et du « volet organisation de l'établissement »

---

<sup>4</sup> Ce couplage de données (« volet précarité du patient » / RSS) fournira par ailleurs des informations présentant un intérêt dans le cadre d'études épidémiologiques plus larges (par exemple, sur les pathologies de la précarité).

- **Début novembre 2001** : Le « référent » reçoit la documentation et les questionnaires nécessaires au recueil ainsi qu'une invitation à la journée de formation – information (avec programme de la journée)
- **9 novembre 2001 (de 10 heures à 16 heures)** : Journée de formation - information réservée aux référents des établissements participant à l'étude « Précarité 2001 »
- **Du 27 novembre au 13 décembre 2001** : Recueil des « volets précarité du patient »
- **10 janvier 2002** : Délai d'envoi par les établissements des « volets précarité du patient » pour saisie
- **Début mars 2002** : Envoi aux établissements du fichier de leurs données « Précarité » saisies et du logiciel d'extraction, de couplage et d'anonymisation des données
- **Avril 2002** : Les établissements envoient à la Mission PMSI le fichier des données anonymisées de l'étude « Précarité 2001 »
- **Automne 2002** : La Mission PMSI adresse aux établissements les résultats nationaux de l'étude « Précarité 2001 » ainsi que leur « image » respective.